



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

8 – INVESTISSEMENTS METRO

8.1 – Extension des garages ateliers du métro Basso Cambo & Borderouge - Phase 1 - Gros œuvre - Avenant n° 1 au marché n° W 2013 10974 M conclu avec l'entreprise GBMP : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2013.05.30.12.1 du 30 mai 2013, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise GBMP, le marché n° W 2013 10974 M, pour un montant de 685 500 € HT, pour les travaux du lot 1 Gros œuvre : VRD, fondations structures et ouvrages provisoires dans le cadre de la phase 1 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché initial des prestations complémentaires et de supprimer des prestations :

- ✓ Prestations complémentaires :
 - modification des clôtures provisoires du Magasin Longue Durée (MLD),
 - complément sur les installations provisoires mises à disposition de l'exploitant,
 - aménagements complémentaires sur le MLD,
 - modifications liées au cheminement des réseaux enterrés,
 - modifications relatives aux travaux de l'Atelier Energie Voie (AEV),
- ✓ Prestations supprimées :
 - cantilever à déposer,
 - cantilever du MLD.

Modification des clôtures provisoires du MLD

Dans le marché initial, il était prévu d'exclure la zone de chantier du MLD de l'enceinte protégée du site de Basso Cambo. Pour cela, la sécurisation du site devait être modifiée et une nouvelle clôture créée.

Cet ouvrage, incomplètement décrit dans le marché initial, a dû être complété par les prestations suivantes :

- mise en place de barbelés en partie haute des clôtures,
- modifications du positionnement de la clôture.

Ces prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire de 10 186,02 € HT.

Complément sur les installations provisoires mises à disposition de l'exploitant

Afin d'adapter l'Atelier Energie Voie, l'atelier existant ainsi que les bureaux attenants doivent être déménagés vers des installations provisoires mise à disposition de l'exploitant.

Ces installations provisoires, incomplètement décrites dans le marché initial, ont dû être complétées par les prestations suivantes :

- mise en place de chauffage dans l'atelier provisoire,
- adaptation des installations électriques de l'atelier afin de permettre ce chauffage,
- couplage de bungalows de bureaux,
- mise en place d'un mur en parpaing dans l'atelier permettant de réaliser les maintenances des portes palières.

Ces prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire de 23 103,78 € HT.

Aménagements complémentaires sur le MLD

Des améliorations non prévues au marché initial doivent être apportées :

- mise en place de fourreaux sous dallage pour alimenter le MLD par des câbles enterrés,
- mise en place de maçonneries complémentaires afin de protéger le bardage dans l'attente de création de portes sectionnelles complémentaires, côté voie,
- reprise du local technique du MLD afin de pouvoir y placer une baie informatique au format demandé par l'exploitant.

Ces prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 761,12 € HT.

Modifications liées au cheminement des réseaux enterrés

Des réseaux, non décrits dans la documentation des ouvrages existants, doivent être repris avant la construction du MLD.

Il est nécessaire de :

- collecter les eaux de la voie d'essai,
- collecter les eaux de la voie du viaduc,
- faire réaliser des carottages dans une chambre haute tension en vue d'y faire cheminer le câble d'alimentation du MLD.

De plus, en vue de faciliter le projet en cours de sécurisation du site de Basso Cambo, il a été demandé de placer des fourreaux complémentaires depuis la future clôture jusque dans le local technique du MLD.

Enfin et en vue de laisser la possibilité de pouvoir réaliser une nouvelle voie d'essai entre la voie d'essai existante et le poste de redressement, il est nécessaire de piquer une dalle béton pour permettre un autre cheminement de câble enterrés d'alimentation du MLD.

Ces prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire de 7 267,43 € HT.

Modifications relatives aux travaux de l'Atelier Energie Voie

Le projet prévoit une réorganisation des surfaces de la zone de l'atelier énergie voie et notamment la suppression de sanitaires existants au profit d'un agrandissement du magasin. Il s'avère nécessaire de faire piquer puis ragréer la zone sanitaire, prestations qui n'avaient pas été prévues dans le marché initial.

Ces prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire de 2 837,07 € HT.

Cantilever à déposer

Dans le marché initial, il est prévu que les installations provisoires soient placées devant la sortie du magasin. Il a été décidé de déplacer ces installations de manière à permettre à l'exploitant de continuer d'utiliser le cantilever qui devait être déposé.

Cette prestation de dépose est donc supprimée du marché initial et ceci fait l'objet d'une moins-value de 545,47 € HT.

Cantilever du Magasin Longue Durée

Le marché initial prévoit la mise en place d'un cantilever pour le stockage des pièces lourdes, contre le MLD.

Il s'avère que le choix du mode de stockage pour ces pièces n'est pas encore arrêté et de ce fait, le cantilever prévu est retiré du marché.

La suppression de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 9 735,82 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

- 1) Montant du marché initial
- 2) Montant de l'avenant n°1

	685 500,00 € H.T.
	34 874,13 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant) 720 374,13 € H.T.

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 34 874,13 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 685 500 € H.T à 720 374,13 € HT soit une augmentation de 5,1 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 19/06/14 émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° W 2013 10974 M.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2013 10974 M conclu avec l'entreprise GBMP.

* *
*

Le Comité Syndical :

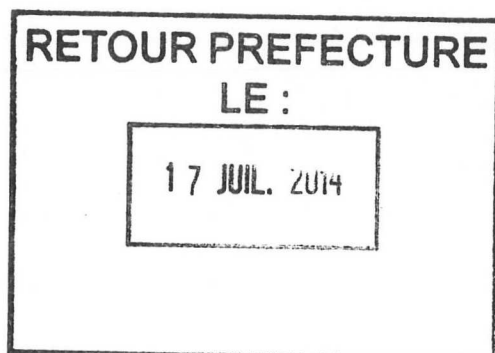
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2013 10974 M conclu avec l'entreprise GBMP pour un montant de 34 874,13 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Michel LATTES



Métro de
l'Agglomération
Toulousaine

SMAT, 1 place Esquirol – BP 10416 – 31004 TOULOUSE CEDEX 6 – Tél. : 05.61.14.48.50



Annexe D.2014.07.09.8.1

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 1
Locaux Energie Voie
Magasin longue durée

AVENANT N° 1 AU
LOT 1 - VRD – DEMOLITION – GROS-ŒUVRE -
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

MAI 2014

N° MARCHE N° W 2013 10974 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	F.KERLOCH		
	APPROUVE PAR	DATE	
	C.BADETS	23/05/2014	
		FORMAT	PHASE
			DET
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	
		A	

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	F. KERLOCH	23/05/2014	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	F.KERLOCH	Directeur Travaux		23/05/2014
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		23/05/2014

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de supprimer et d'intégrer des prestations au marché initial Gros Œuvre.

Cet avenant a des incidences sur les pièces suivantes du marché :

1. PIECE N° F-T-GBM-FM-200-BC001-001-0: CCTP du lot n° 01

Le paragraphe 3.1.1.1 est remplacé par le paragraphe suivant :

Selon CCTC et son annexe.

Métré : Ens

Nature :

- Panneau de chantier 2,80 m / 2,95 m ht
- Signalétique pour la circulation des piétons, livraisons et personnel chantier
- Les frais de signalisation routière et piétonne
- Les travaux préparatoires permettant l'installation des bureaux et cantonnements des entreprises, selon le plan de principe d'installation de chantier (l'installation des bureaux et cantonnements des entreprises reste à la charge de chacune d'entre elles).
- Le maintien en état des voiries et réseaux de chantier (électricité, eau, assainissement, etc.)
- Les évacuations provisoires des eaux pluviales reçues par les bâtiments

Branchement provisoire en eau :

- Regard compteur d'eau
- Raccordements bureaux de chantier
- Raccordements intérieurs au bâtiment

Branchement provisoire Electrique :

- Frais EDF à prévoir
- Raccordement sur existant et adaptation éventuelle
- Cheminement jusqu'à la zone de bureaux provisoires AEV
- Location coffret avec distribution
- Installation électrique base de vie
- Equipements électriques normalisés dans toutes les salles et bureaux
- Location d'armoires électriques d'étage (1 u RdC et 1u étage)
- Eclairage de circulation intérieure
- Eclairage de circulation extérieure

Branchement provisoire Téléphone :

- Frais de branchement
- Mise en place ligne extérieure
- Branchements à la base de vie

Branchement provisoire égout :

- Raccordement base vie

Installations communes d'hygiène :

- Sanitaires 2,5 m x 6 m WC douches pour 20 personnes

Installations Salle de réunion :

- Salle de réunion 5 m x 6 m pour 20 personnes
- Connexion internet pour la salle de réunion
- Compris transfert salle de réunion dans le bâtiment
- 4 tables (1 m x 1,50 m) et 20 chaises pour la salle de réunion

Installations de vie collective :

- 1 réfectoire 2,5 m x 6 m pour 12 personnes
- Compris tables et chaises, 1 frigo, 1 chauffe-plat électrique
- Vestiaires 2,5 m x 6 m pour 12 personnes
- Aménagement avec armoires pour 12 personnes
- Compris Matériel de premiers secours
- L'assurance des bureaux de chantier définis ci-dessus
- Maintien en état, entretien, nettoyage bihebdomadaire de toutes les installations précitées
- Dépose complète et évacuation de toutes ces installations en fin de chantier
- La mise en place et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie des bureaux de chantier, extincteur à CO² et à eau pulvérisée.
- Equipements pour la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage : casques, bottes, vêtements de pluie.

Escalier provisoire

- Location, installation et repliement d'un escalier provisoire

Le paragraphe 3.2.1.2 est remplacé par le paragraphe suivant (OS n°7):

Métré : MI

Nature : L'ensemble de la prestation comprendra les opérations suivantes :

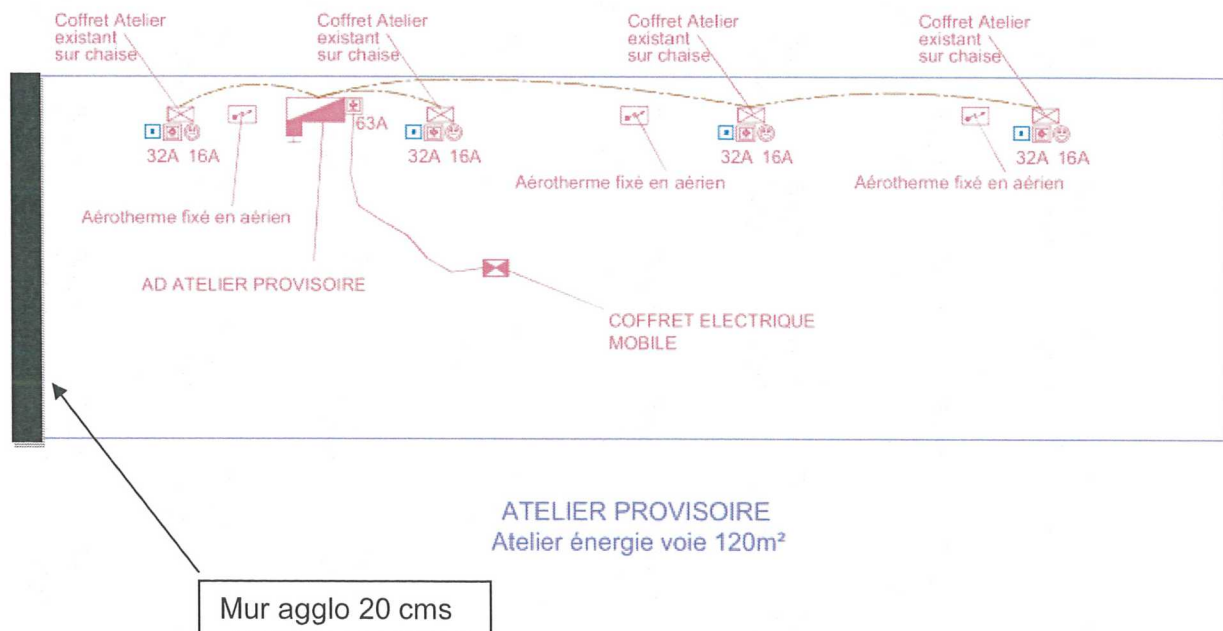
- Clotûre de type BECKAERT ou équivalent en grillage rigide d'une hauteur de 2.50 m y compris barbelés d'une hauteur de 0.50 m sur poteaux métalliques fondés. Les éléments de clôtures seront clavetés entre eux.
- Signalétique sur clôture conformément au PGC
- Portail 2 définitif constitué de 2 vantaux de même composition que la clôture, de type BECKAERT ou équivalent, équipé d'une serrure, cylindrique sur organigramme TISSEO.
- Portail 1 définitif : Portail en acier thermolaqué peint, H = 2, 00 m, barraudage vertical, coulissant de largeur de passage 5.00 m, compris longrine et poteaux verticaux et découpe barbelé et clôture existante.
- Portail 3 définitif : de type BECKAERT coulissant, avec serrure et cylindre suivant organigramme TISSEO, compris poteaux et longrines.

La clôture Nord Est sera positionnée en tête de talus.

Le paragraphe 3.1.7.12 est complété par le paragraphe suivant (OS n°8):

Il sera réalisé un mur en maçonnerie de 20 cm sur le dallage pour fixer le banc d'essai Tisséo y compris chainages horizontaux et verticaux.

Localisation : AEV provisoire



Le paragraphe 3.1.4 est remplacé par le paragraphe suivant (OS n°11):

Métré : MI

Nature : Un atelier temporaire Energie Voie de 120 m² de type NEIVALU de chez SPACIOTEMPO ou équivalent.

Bâtiment à charpente aluminium et toiture simple membrane bipente dimensionnées selon NV65, portée 5 m, longueur 5 travées de 5 m, hauteur sous sablière 5 m sur terrain dallage béton su sol.

Façades bardées textile ou métallique, portes battantes.

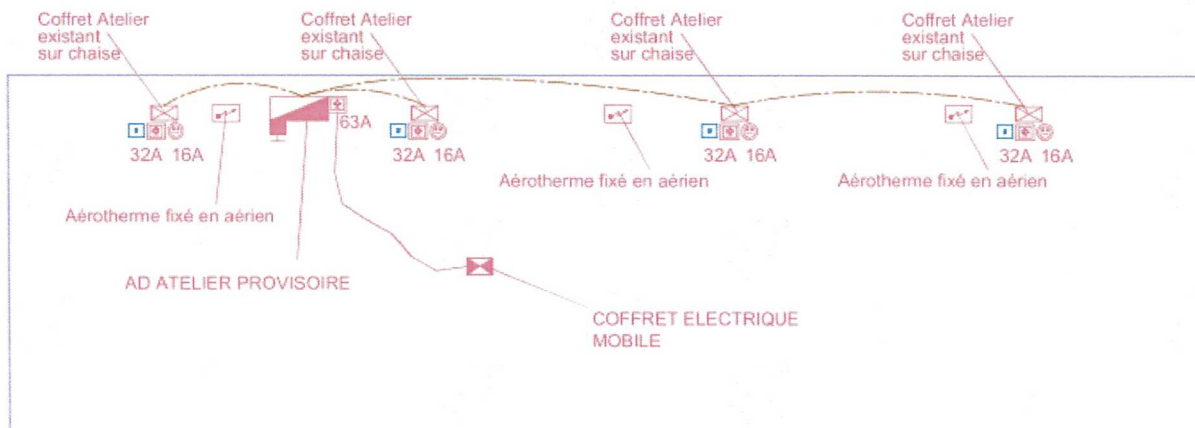
Mur en aggro sur dallage de l'atelier provisoire pour fixer le banc d'essai Tisséo

Compris alimentation électrique et éclairage

Compris descente et évacuation des eaux de pluie

Equipement électrique (coffrets, prises de courant) suivant plan ci-dessous et descriptif suivant :

- Alimentation principale de l'AEV provisoire depuis l'armoire AD4 par mise en place d'un câble de section minimale de 5G25mm² à l'intérieur de l'atelier actuel puis en aérien par l'intermédiaire d'un poteau. Un percement en façade sera nécessaire pour le passage du câble d'alimentation ainsi que de la fibre optique.
- Mise en place d'une armoire électrique AD AEV provisoire IP 55 équipée suivant le schéma de principe intégré au plan joint à l'OS.
- Repose des 4 coffrets de l'atelier existant aux positions indiquées sur le plan. Ces coffrets seront alimentés depuis l'AD AEV provisoire par l'intermédiaire de deux départs.
- Mise à la terre des éléments métalliques et de la structure de l'AEV provisoire.
- Mise en place de 4 prises de courant 16A mono pour compresseurs air comprimé. Ces prises seront alimentées depuis AD AEV provisoire.
- Mise en place de 2 ensembles de prises de courant 16A mono alimentés depuis AD AEV provisoire avec un cheminement protégé par fourreau accroché à la structure.
- Mise en place de 4 ensembles de prises de courant 16A mono alimentés chacun depuis les départs existants dans les coffrets ateliers.
- Mise en place d'une prise 32A Tri + N + T alimentée chaque coffret existant sur un disjoncteur existant.
- Mise en place d'une prise 32A Tri + N + T alimentée depuis l'armoire divisionnaire de l'atelier provisoire pour l'alimentation du coffret mobile.
- Alimentation depuis l'AD AEV provisoire des 3 aérothermes posés par BYS et à raccorder côté aérotherme par BYS. Il sera prévu un disjoncteur par aérotherme.
- Mise en place dans le coffret existant VDI B3M déposé et reposé par BYE d'un panneau de brassage pour les nouvelles prises RJ45 selon plan.
- Mise en place des prises RJ45 catégorie 7 à raccorder sur panneau de brassage par câble catégorie 7.
- Cordons de brassage pour chaque prise RJ45.



ATELIER PROVISOIRE
Atelier énergie voie 120m²

Le paragraphe 3.1.7.23 est ajouté au CCTP (OS n°6):**3.1.7.23 Travaux au droit de PR**

Démolition et restructuration de la dalle béton devant poste de redressement (PR) par scellement de barres HA dans la dalle existante et création d'une bêche.

Carrotage diam 90 vers poste de redressement et chambre de tirage à créer.

Le paragraphe 3.2.4.1 cantilever est supprimé

metre : au ml.

localisation : contre mur extérieur devant le mld.

nature : fourniture et pose de cantilever de marque feralco lourd ou techniquement équivalent.

structure de base :

colonnes réalisées en montants en profil 96x56.

socles réalisés en tube 120x120x3

bras réalisés en tube 50x50x2

contreventement réalisés en diagonales en c de 35x24x1,5

2. Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 01 est complété par les éléments suivants :**Prix nouveaux :**

- **Modification clôture façade nord est** (voir description ci-dessus OS 7).
Clôtures positionnées en tête de talus.
Montant : 5 752,89 € HT.
- **(OS 7) Mise en place de barbelés sur clôtures** (voir description ci-dessus OS 7).
Fourniture et pose de barbelés sur la clôture.
Montant : 4 433,13 € HT.
- **(OS 8) Mur en aggro sur dallage de l'atelier provisoire pour fixer le banc d'essai Tisséo.**
Fourniture et pose de maçonneries en agglos creux compris chaînage horizontaux et verticaux .
Montant : 664,37 € HT.
- **(OS 6) Piquage et reconstitution de la dalle devant le poste de redressement.**
Piquage et évacuation,
Fournitures et reconstitution de la dalle par scellement HA dans la dalle existante et création d'une bêche.
Carrotage diam 90 pour pénétration dans poste de redressement.
Fourniture et pose d'une chambre de tirage.
Montant : 2 085, 78 € HT.
- **(OS 11) Equipement électrique AEV provisoire.**
Montant : 21742.49 € HT.

- Mise en place de fourreaux supplémentaires diamètre 90 pour le futur projet de sûreté depuis le local courants faibles du MLD jusqu'à l'extérieur (en attente). Demande SMAT.

Montant : 1 953,38 € HT.

- Raccordement du réseau EP côté voie d'essai. Lors des travaux de terrassements a été découvert deux canalisations EP diamètre 250 et 100 qui venaient se rejeter dans le fossé sous l'emprise du MLD. Il a été nécessaire de les raccorder sur le réseau EP créé par le lot 1 sous le bâtiment.

Montant : 2 072,85 € HT.

- Couplage des bungalows pour mise en place des bureaux provisoires de TISSEO.

Montant : 696,92 € HT.

- Reconstitution dallage ancien sanitaires dans zone AEV.

Montant : 2 837,07 € HT.

- Maçonnerie complémentaire en allège au niveau de la porte sectionnelle pour protéger le bardage à l'accès du bâtiment.

Montant : 619,04 € HT.

- Réseau sous dallage MLD pour alimentation électrique de l'armoire du bâtiment en remplacement d'un cheminement aérien.

Montant : 628,56 € HT.

- (OS 17) Reprise de la feuillure pour mise en place châssis de la porte du local technique MLD.

Montant : 513,52 € HT.

- (OS 18) Réalisation de réservations entre les chambres Haute tension et traction situées près du poste de redressement ainsi que dans le caniveau technique du poste de redressement pour la passage du câble d'alimentation du magasin longue durée

Montant : 1155,42 € HT.

Les prestations suivantes sont supprimées du marché :

- Article 3.1.1.1 : cantilever à déposer :

Montant : - 545,47 € HT.

- Article 3.2.4.1 Suppression du cantilever situé près du MLD

Montant : - 9735,82 € HT.

Article II. Incidence financière du marché

Le montant des prestations objet du présent avenant s'élève à 34 874,13 € HT, ce qui porte le montant du marché de 685 500€ HT à 720 374,13 € HT.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur